Administrations faisant l’objet d’une surveillance accrue - 24 octobre 2025

Détails de la publication

Langue
Anglais, Français

Pays
Algérie, Angola, Bolivie, Bulgarie, Cameroun, Côte d’Ivoire, Haïti, Kenya, Liban, Monaco, Namibie, Népal, République démocratique du Congo, Syrie, Venezuela, Vietnam, Îles Vierges (Royaume-Uni), Yémen

Sujet
Administrations à risque élevé et autres juridictions sous surveillance

NE FAIT PLUS L’OBJET D’UNE SURVEILLANCE ACCRUE DU GAFI
Burkina Faso, Mozambique, Nigeria, Afrique du Sud

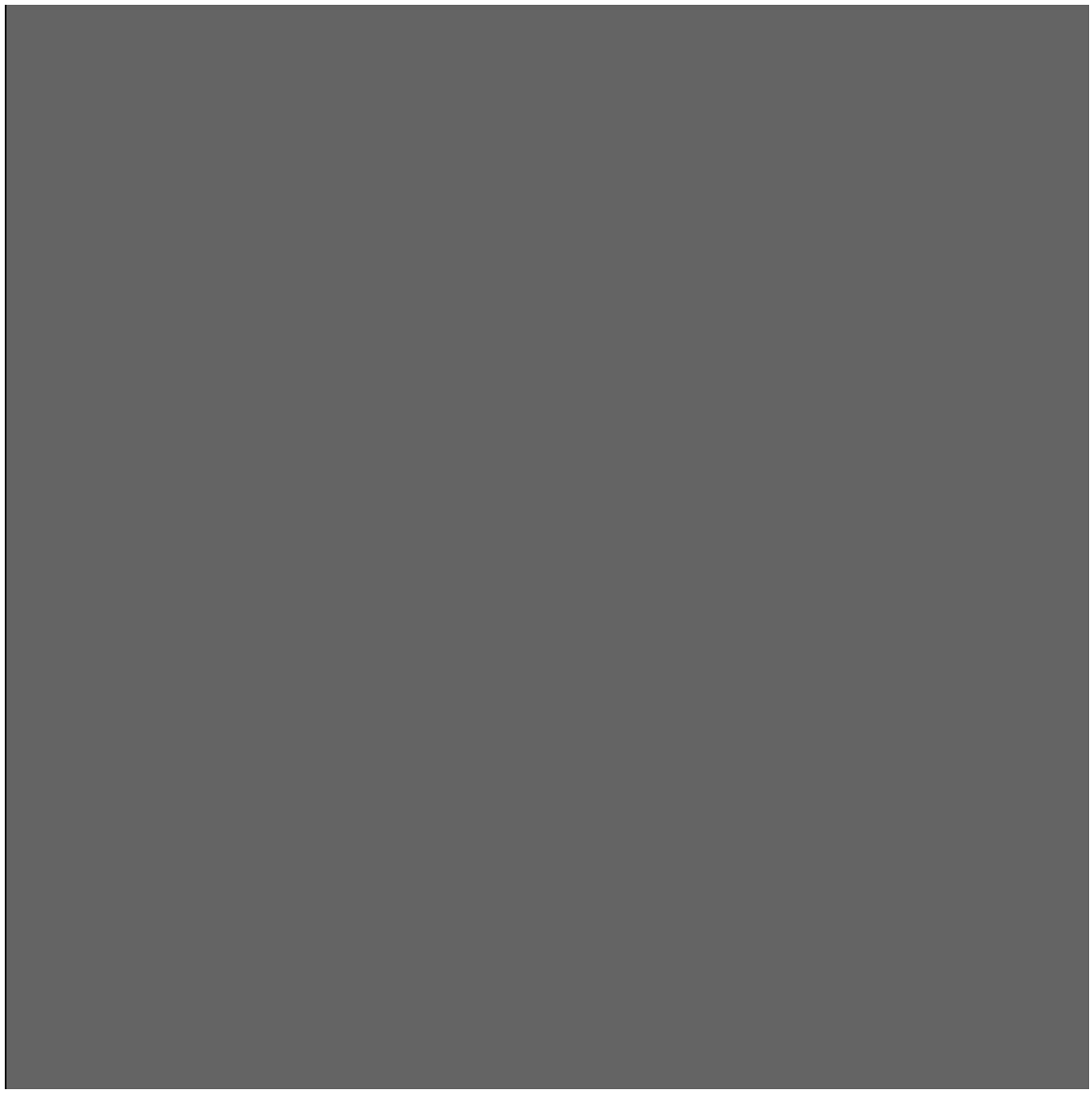

« Liste grise »

Paris, le 24 octobre 2025

Les juridictions faisant l'objet d'une surveillance accrue travaillent activement avec le GAFI pour remédier aux défaillances stratégiques de leurs régimes de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Lorsque le GAFI place une juridiction sous surveillance accrue, cela signifie que le pays s'est engagé à résoudre rapidement les défaillances stratégiques identifiées dans les délais convenus et qu'il fait l'objet d'une surveillance accrue. Cette liste est souvent appelée « liste grise ».

Le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI (FSRB) continuent de travailler avec les juridictions ci-dessous pour rendre compte des progrès réalisés dans la correction de leurs défaillances stratégiques. Le GAFI appelle ces juridictions à

achever leurs plans d'action rapidement et dans les délais convenus. Le GAFI salue leur engagement et suivra de près leurs progrès. Le GAFI n'appelle pas à l'application de mesures de diligence raisonnable renforcées à ces juridictions. Les normes du GAFI n'envisagent pas la réduction des risques ou l'exclusion de catégories entières de clients, mais appellent à l'application d'une approche fondée sur les risques. Par conséquent, le GAFI encourage ses membres et toutes les juridictions à prendre en compte les informations présentées ci-dessous dans leur analyse des risques. Lorsque les pays envisagent des actions sur la base de leur analyse des risques en tenant compte des informations ci-dessous, ils doivent veiller à ce que les flux de fonds pour l'aide humanitaire, les activités légitimes des organisations à but non lucratif et les envois de fonds ne soient ni perturbés ni découragés. Les pays devraient également tenir compte de leurs obligations internationales en vertu de la résolution 2761 (2024) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les exemptions humanitaires aux mesures de gel des avoirs imposées par les régimes de sanctions de l'ONU.

Le GAFI identifie d'autres juridictions, de manière continue, qui présentent des défaillances stratégiques dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Un certain nombre de juridictions n'ont pas encore été examinées par le GAFI ou leurs FSRB, mais le seront en temps voulu.

Le GAFI offre une certaine flexibilité aux juridictions qui ne sont pas confrontées à des délais immédiats pour rendre compte des progrès sur une base volontaire. Les pays suivants ont vu leurs progrès examinés par le GAFI depuis juin 2025 : Algérie, Angola, Bulgarie ; Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, République démocratique du Congo, Monaco, Mozambique, Namibie ; Népal, Nigeria, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Syrie, Venezuela et Vietnam. Pour ces pays, des déclarations actualisées sont fournies ci-dessous. La Bolivie, Haïti, le Liban, les îles Vierges (Royaume-Uni) et le Yémen ont choisi de différer leur reportage ; ainsi, les déclarations publiées précédemment pour ces juridictions sont incluses ci-dessous, mais elles ne reflètent pas nécessairement l'état le plus récent des régimes de LBC/FT de ces juridictions.

ALGÉRIE

En octobre 2024, l'Algérie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis lors, l'Algérie a pris des mesures importantes pour améliorer son régime de LBC/FT sur un grand nombre de ses points d'action, dont certaines ont été anticipées, notamment en améliorant la surveillance fondée sur les risques par l'adoption de nouvelles procédures, d'évaluations des risques, de manuels et de lignes directrices de supervision, en établissant un cadre juridique pour les sanctions en cas de violation des exigences de base et de propriété effective pour les personnes morales, l'établissement d'un cadre juridique et institutionnel efficace pour des sanctions financières ciblées en faveur du financement du terrorisme et la réalisation d'une évaluation des risques de financement du terrorisme dans le secteur à but non lucratif. L'Algérie continuera de travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action en : (1) améliorant la surveillance fondée sur les risques, en particulier pour les secteurs à haut risque, en procédant à des inspections et en appliquant des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives ; (2) l'élaboration d'un cadre efficace pour l'information de base et l'information sur la propriété effective ; (3) l'amélioration de son régime de déclaration des opérations douteuses ; et (4) la mise en œuvre d'une approche fondée sur les risques pour la surveillance des organisations à but non lucratif, sans perturber ou décourager les activités légitimes, en menant des activités de sensibilisation auprès du secteur à but non lucratif.

ANGOLA

En octobre 2024, l'Angola s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAO pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. L'Angola devrait continuer à travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action du GAFI en : (1) améliorant sa compréhension des risques de BC/FAT ; (2) l'amélioration de la surveillance fondée sur les risques des entités bancaires non financières et des EPNFD ; (3) veiller à ce que les autorités compétentes aient un accès adéquat, précis et en temps utile aux informations sur les bénéficiaires effectifs et à ce que les manquements aux obligations soient traités de manière adéquate ; (4) la démonstration d'une augmentation des enquêtes et des poursuites en matière de blanchiment de capitaux ; (5) démontrer la capacité d'identifier, d'enquêter et de poursuivre les TF ; et (6) la démonstration d'un processus efficace pour mettre en œuvre sans délai des sanctions financières ciblées.

BOLIVIE

(Déclaration de juin 2025)

En juin 2025, la Bolivie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et GAFILAT pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son TCM en décembre 2023, la Bolivie a réalisé des progrès significatifs à l'égard des mesures recommandées par le TCM, notamment l'amélioration de sa compréhension des risques de BA et de FAT ; l'amélioration de la production et de la diffusion de renseignements financiers opérationnels et stratégiques ; renforcer la saisie et la confiscation des produits du crime ; l'augmentation de la capacité d'enquêter sur les infractions liées au financement du terrorisme ; et l'amélioration de son processus de mise en œuvre de sanctions financières ciblées contre le FAT et le PF. La Bolivie continuera de travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action du GAFI en : (1) veillant à ce que des techniques d'enquête spéciales pertinentes puissent être utilisées dans les enquêtes sur le blanchiment de capitaux ; (2) la mise en œuvre d'une surveillance fondée sur les risques des agents immobiliers, des avocats, des comptables et des DPMS ; (3) s'assurer que les informations sur les bénéficiaires effectifs sont exactes et à jour et que les manquements aux obligations sont sanctionnés ; (4) l'augmentation des enquêtes et des poursuites en matière de blanchiment de capitaux.

BULGARIE

Depuis octobre 2023, date à laquelle la Bulgarie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et MONEYVAL pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la Bulgarie a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, y compris lors du dernier cycle de déclaration en établissant un régime de sanctions plus proportionné et dissuasif pour traiter les infractions LBC/FT commises par des entités déclarantes, la formation des services répressifs et des procureurs sur les affaires de blanchiment de capitaux et la correction des défaillances techniques en matière de conformité par l'adoption de réformes législatives relatives à l'infraction de financement du terrorisme et à la responsabilité des personnes morales, à la saisie et à la confiscation d'avoirs provenant de tiers non de bonne foi et au financement de la prolifération. La Bulgarie devrait continuer à œuvrer à la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI afin de remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) remédiant aux défaillances techniques restantes en matière de confiscation ; (2) l'amélioration des enquêtes et des poursuites relatives aux différents types de blanchiment de capitaux en fonction des risques, y compris la corruption à grande échelle et la criminalité organisée ; et (3) démontrer la mise en œuvre initiale d'une surveillance fondée sur le risque des OBNL afin de prévenir les abus à des fins de FFAT.

Le GAFI note que la Bulgarie a continué de progresser dans son plan d'action, mais que tous les délais sont maintenant expirés et qu'il reste encore du travail. Le GAFI encourage la Bulgarie à s'appuyer sur ses récents progrès et à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action visant à remédier aux défaillances stratégiques susmentionnées dès que possible, en particulier en ce qui concerne ses efforts d'enquête et de poursuite en matière de blanchiment de capitaux.

CAMEROUN

Depuis juin 2023, date à laquelle le Cameroun a pris un engagement politique de haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAC pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Cameroun a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT en mettant en place un mécanisme de promotion de la coordination et de la coopération interagences en matière de LBC/FT au niveau opérationnel. Le Cameroun devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment : (1) en renforçant la surveillance des banques fondée sur les risques et en mettant en œuvre une surveillance efficace fondée sur les risques pour les institutions financières non bancaires et les EPNFD, et en menant des activités de sensibilisation appropriées auprès des institutions financières et des EPNFD à haut risque ; (2) renforcer la sécurité de l'échange d'informations entre la CRF, les entités déclarantes et les autorités compétentes et démontrer une augmentation de la diffusion des rapports de renseignement pour répondre aux besoins opérationnels des autorités compétentes ; (3) démontrer que les autorités sont en mesure de mener une série d'enquêtes sur le blanchiment de capitaux et de poursuivre les contrôleurs en fonction des risques ; 4) mettre en œuvre des politiques et des procédures pour la saisie et la confiscation des produits et instruments du crime et la gestion des biens gelés, saisis et confisqués, et donner la priorité à la saisie et à la confiscation des avoirs à la frontière ; (5) démontrer la mise en œuvre efficace des régimes de TF et de PF TFS et mettre en œuvre une approche fondée sur le risque pour les OBNL sans perturber les activités légitimes des OBNL.

Le GAFI note que le Cameroun a continué à progresser dans son plan d'action, mais que tous les délais sont maintenant expirés et qu'il reste encore du travail. Le GAFI encourage le Cameroun à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier aux défaillances stratégiques susmentionnées dans les meilleurs délais.

CÔTE D'IVOIRE

Depuis octobre 2024, date à laquelle la Côte d'Ivoire s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la Côte d'Ivoire a pris des mesures pour améliorer son

régime de LBC/FT en renforçant son recours à la coopération internationale dans les enquêtes et les poursuites en matière de LBC/FT, en menant des activités de sensibilisation pour améliorer le respect des obligations en matière de LBC/FT, améliorer la vérification et l'accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et sanctionner le non-respect, et renforcer la mise en œuvre de son régime de sanctions financières ciblées. La Côte d'Ivoire devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) améliorant la mise en œuvre de la surveillance fondée sur les risques des institutions financières et des entreprises et professions non financières désignées ; 2) renforcer l'utilisation du renseignement financier par les autorités répressives et améliorer la diffusion par la CRF ; et (3) la démonstration d'une augmentation soutenue du nombre d'enquêtes et de poursuites pour différents types d'infractions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, conformément au profil de risque du pays.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Depuis octobre 2022, date à laquelle la RDC s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAC pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la RDC a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en fournissant à ses organismes d'application de la loi impliqués dans les enquêtes et les poursuites en matière de financement du terrorisme une formation et des ressources accrues ; et en corrigeant les défaillances techniques précédemment identifiées en lien avec les Recommandations 6 et 7 du GAFI. La RDC devrait continuer à œuvrer à la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) élaborant et mettant en œuvre un plan de surveillance basé sur les risques ; (2) identifier et enquêter sur les activités du FAT en fonction de ses risques ; et (3) la démonstration de la mise en œuvre efficace du TF et des TFS liés au PF.

The FATF notes that the DRC continued progress across its action plan, however all deadlines have now expired and work remains. The FATF encourages the DRC to continue to implement its action plan to address the above-mentioned strategic deficiencies as soon as possible.

HAITI

(Statement from June 2025)

Since June 2021, when Haiti made a high-level political commitment to work with the FATF and CFATF to strengthen the effectiveness of its AML/CFT regime, Haiti has taken steps towards improving its AML/CFT regime, including implementing

risk-based AML/CFT supervision for all financial institutions; and ensuring the FIU has adequate resources and processes to produce and disseminate operational and strategic analysis to competent authorities for combatting ML and TF. The FATF recognises the political commitment expressed at a high level and the efforts demonstrated by Haiti to advance its commitment in the midst of the challenging social, economic and security situation within the country. Haiti should continue to work on implementing its action plan to address its strategic deficiencies, including by: (1) completing its ML/TF risk assessment process and disseminating the findings; (2) implementing risk-based AML/CFT supervision for DNFBPs deemed to constitute a higher ML/TF risk; (3) ensuring basic and beneficial ownership information are maintained and accessible in a timely manner; (4) demonstrating authorities are identifying, investigating and prosecuting ML cases in a manner consistent with Haiti's risk profile; (5) demonstrating an increase of identification, tracing and recovery of proceeds of crimes; (6) addressing the technical deficiencies in its targeted financial sanctions regime; and (7) conducting appropriate risk-based monitoring of NPOs vulnerable to TF abuse without disrupting or discouraging legitimate NPO activities.

The FATF notes Haiti's continued progress across its action plan, however all deadlines have expired and work remains. The FATF encourages Haiti to continue to implement its action plan to address the above-mentioned strategic deficiencies.

KENYA

Depuis février 2024, date à laquelle le Kenya s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAO pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Kenya a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en menant des activités de sensibilisation et en produisant des orientations sur les résultats de son évaluation nationale des risques, en augmentant le nombre de diffusions par la CRF, et l'amélioration de la coopération interorganismes dans le cadre des enquêtes sur les FAT à la frontière. Le Kenya devrait continuer à œuvrer à la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI afin de remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) améliorant la surveillance LBC/FT fondée sur les risques des institutions financières et des EPNFD et adoptant un cadre juridique pour l'agrément et la surveillance des VASP ; (2) améliorer la compréhension des mesures préventives par les institutions financières et les EPNFD, y compris l'augmentation du dépôt de DOD et la mise en œuvre sans délai des TFS ; 3) désigner une autorité chargée de réglementer les fiducies et de recueillir des informations exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs, et de mettre en œuvre des mesures correctives en cas de non-respect des obligations de transparence pour les personnes morales et les constructions ; 4) l'amélioration de l'utilisation et de la qualité des produits de renseignement financier ; 5) l'augmentation du nombre d'enquêtes et de poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en fonction des risques ; (6) mettre le cadre TFS en conformité avec la

R.6 et assurer sa mise en œuvre effective ; et (7) la révision du cadre de réglementation et de surveillance des OBNL afin de s'assurer que les mesures d'atténuation sont fondées sur les risques et ne perturbent pas ou ne découragent pas les activités légitimes des OBNL.

RDP LAO

Depuis février 2025, date à laquelle le Laos s'est engagé politiquement à un haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAP pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Laos a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en corrigeant les défaillances techniques de conformité liées à l'infraction de FAT (Recommandation 5). La RDP lao devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI afin de remédier à ses défaillances stratégiques, notamment : (1) améliorer sa compréhension des risques de BC/FAT ; (2) l'amélioration de la surveillance fondée sur le risque des casinos, des banques et des entités déclarantes dans les ZES, y compris les contrôles de l'honorabilité et de la compétence ; (3) l'amélioration de la qualité et de la quantité de l'analyse du renseignement financier et la diffusion spontanée aux organismes d'application de la loi ; 4) veiller à ce que les organismes d'application de la loi reçoivent une formation et des conseils en matière de blanchiment d'argent ; (5) faire preuve d'une augmentation du nombre d'enquêtes et de poursuites en matière de blanchiment de capitaux conformément au profil de risque du Laos, en mettant l'accent sur les crimes comportant un élément transnational qui nécessitent une coopération internationale ; 6) l'élaboration d'une politique nationale de confiscation compatible avec les risques de BA/FAT ; (7) démontrer que les autorités compétentes concernées prennent des mesures pour identifier, saisir et, le cas échéant, confisquer les produits et instruments du crime conformément au profil de risque ; 8) surveiller la conformité des FI et des EPNFD avec les obligations du PF TFS ; et (9) la correction des lacunes techniques en matière de conformité dans les recommandations 6, 7 et 10.

LIBAN

(Déclaration d'octobre 2024)

En octobre 2024, le Liban s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT malgré la situation sociale, économique et sécuritaire difficile dans le pays. Depuis l'adoption de son MER en mai 2023, le Liban a progressé dans la mise en œuvre de plusieurs des actions recommandées par le MER et a appliqué des mesures à son secteur financier, notamment en publiant une circulaire à l'intention des banques et des institutions financières afin de créer un département dédié à la lutte contre les crimes liés à la corruption et des conseils aux personnes

politiquement exposées. tout en prenant des mesures contre les activités financières non autorisées.

Lebanon will continue to work with the FATF to implement its FATF action plan by: (1) conducting assessments of specific terrorist financing and money laundering risks identified in the MER and ensuring that policies and measures are in place to mitigate these risks; (2) enhancing mechanisms to ensure the timely and effective execution of requests for mutual legal assistance, extradition and asset recovery; (3) enhancing DNFBPs' risk understanding and applying effective, proportionate and dissuasive sanctions for breaches of AML/CFT obligations; (4) ensuring beneficial ownership information is up-to-date and that there are adequate sanctions and risk-mitigating in place for legal persons; (5) enhancing competent authorities' use of products of the FIU and financial intelligence; (6) demonstrating a sustained increase in investigations, prosecutions and court rulings for types of ML in line with the risk; (7) improving its approach to asset recovery and identifying and seizing illicit cross-border movements of currency and precious metals and stones; (8) pursuing TF investigations and sharing information with foreign partners related to investigations of TF as called for in the MER; (9) enhancing the implementation of targeted financial sanctions without delay, particularly at DNFBPs and certain non-banking financial institutions; and (10) undertaking targeted and risk-based monitoring of high-risk NPOs, without disrupting or discouraging legitimate NPO activities.

MONACO

Depuis juin 2024, date à laquelle Monaco a pris un engagement politique de haut niveau à travailler avec le GAFI et MONEYVAL pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, Monaco a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT sur nombre de ses actions, notamment en démontrant une augmentation soutenue des demandes sortantes d'identification et de saisie d'avoirs criminels à l'étranger, achever son programme de ressources pour sa CRF, améliorer l'efficacité judiciaire en augmentant les ressources allouées aux procureurs et en augmentant les saisies de biens soupçonnés de provenir d'activités criminelles. Monaco devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action GAFI en : (1) renforçant l'application des sanctions en cas d'infraction à la LBC/FT ; (2) renforcer la rapidité de la déclaration des DOD et (3) appliquer des sanctions efficaces, dissuasives et proportionnées en matière de blanchiment de données.

NAMIBIE

Depuis février 2024, date à laquelle la Namibie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAO pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la Namibie a pris des mesures pour améliorer son régime de

LBC/FT, notamment en appliquant des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de manquement aux obligations de LBC/FT ; améliorer la coopération entre la CRF et les LEA afin de renforcer l'utilisation et l'intégration du renseignement financier dans les enquêtes ; et le renforcement des capacités opérationnelles des autorités impliquées dans les enquêtes et les poursuites en matière de blanchiment de capitaux en leur fournissant des ressources adéquates et des formations ciblées. La Namibie devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI pour remédier aux défaillances stratégiques, notamment en démontrant ses capacités à enquêter et à poursuivre efficacement les cas de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, conformément à son profil de risque.

NÉPAL

Depuis février 2025, date à laquelle le Népal s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAP pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Népal a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT. Le Népal devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI pour remédier aux défaillances stratégiques, notamment : (1) améliorer sa compréhension des principaux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ; (2) l'amélioration de la surveillance fondée sur le risque des banques commerciales, des coopératives à haut risque, des casinos, des DPMS et du secteur immobilier ; (3) démontrer l'identification et la sanction des fournisseurs illégaux de MVTS/hundi d'importance matérielle, sans entraver l'inclusion financière ; 4) accroître la capacité et la coordination des autorités compétentes à mener des enquêtes sur le blanchiment de capitaux ; (5) démontrer une augmentation des enquêtes et des poursuites en matière de RPC ; 6) démontrer les mesures prises pour identifier, tracer, restreindre, saisir et, le cas échéant, confisquer les produits et les instruments du crime conformément au profil de risque ; (7) remédier aux défaillances techniques de son régime de sanctions financières ciblées pour le FAT et le PF.

SOUDAN DU SUD

Depuis juin 2021, date à laquelle le Soudan du Sud s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAO pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Soudan du Sud a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en mettant en œuvre un cadre pour mener une surveillance LBC/FT basée sur les risques en créant un manuel dédié à la formation du personnel de surveillance. Le Soudan du Sud devrait continuer à œuvrer à la mise en œuvre de son plan d'action, notamment en : (1) veillant à ce que les autorités compétentes soient correctement structurées et capables de

mettre en œuvre une approche fondée sur les risques en matière de surveillance LBC/FT pour les institutions financières ; (2) l'élaboration d'un cadre juridique complet pour collecter et vérifier l'exactitude des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales ; 3) finaliser la mise en œuvre d'une CRF pleinement opérationnelle et indépendante ; 4) l'établissement et la mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel permettant de mettre en œuvre des sanctions financières ciblées conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur le terrorisme et le financement de la prolifération des ADM ; et (5) commencer la mise en œuvre d'une supervision et d'un suivi ciblés et fondés sur le risque des OSBL à risque d'abus de TF.

Le GAFI note les progrès limités du Soudan du Sud dans l'ensemble de son plan d'action, alors que tous les délais sont maintenant expirés et qu'il reste encore du travail. Le GAFI encourage à nouveau le Soudan du Sud à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier aux défaillances stratégiques susmentionnées dès que possible et à faire preuve d'un engagement politique et institutionnel fort pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, en particulier en soutenant l'agence chef de file en matière de LBC/FT dans la coordination des efforts nationaux en matière de LBC/FT.

SYRIE

(Déclaration de février 2023)

Depuis février 2010, date à laquelle la Syrie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour remédier à ses défaillances stratégiques en matière de LBC/FT, la Syrie a progressé dans l'amélioration de son régime de LBC/FT. En juin 2014, le GAFI a déterminé que la Syrie avait substantiellement mis en œuvre son plan d'action à un niveau technique, notamment en criminalisant le financement du terrorisme et en établissant des procédures de gel des avoirs terroristes. Bien que le GAFI ait déterminé que la Syrie a achevé son plan d'action convenu, en raison de la situation en matière de sécurité, le GAFI n'a pas été en mesure d'effectuer une visite sur place pour confirmer si le processus de mise en œuvre des réformes et des actions requises a commencé et se poursuit. Le GAFI continuera de surveiller la situation et effectuera une visite sur place dès que possible.

VENEZUELA

En juin 2024, le Venezuela s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAFIC pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Le Venezuela devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI pour remédier à ses défaillances stratégiques en : (1) renforçant sa compréhension des

risques de BC/FAT, y compris en ce qui concerne le FAT et les personnes et arrangements juridiques ; (2) veiller à ce que l'ensemble des établissements financiers et des EPNFD soient soumis à des mesures de LBC/FT et à une surveillance fondée sur les risques ; (3) veiller à ce que des informations adéquates, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs soient accessibles en temps utile ; 4) le renforcement des ressources de la CRF et l'amélioration de l'utilisation du renseignement financier par les autorités compétentes ; 5) améliorer les enquêtes et les poursuites en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ; (6) veiller à ce que les mesures visant à prévenir l'utilisation abusive des OSBL à des fins de financement du terrorisme soient ciblées, proportionnées et fondées sur le risque et qu'elles ne perturbent ni ne découragent les activités légitimes dans le secteur des OSBL ; et (7) la mise en œuvre sans délai de sanctions financières ciblées liées à la TF et au PF.

En particulier, le GAFI est particulièrement préoccupé par l'approche du Venezuela en matière de surveillance du secteur des organisations à but non lucratif ; le GAFI appelle le Venezuela à examiner de toute urgence si certaines sections de la loi sur les OBNL de novembre 2024 devraient être réexaminées et éventuellement modifiées afin qu'elles soient conformes à l'approche fondée sur les risques du GAFI pour la supervision du secteur des OBNL et aux meilleures pratiques du GAFI concernant la Recommandation 8.

VIÊT NAM

Depuis juin 2023, date à laquelle le Vietnam s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAP pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Vietnam a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT. Le Vietnam devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment : (1) améliorer la compréhension des risques, la coordination nationale et la coopération pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; (2) renforcer la coopération internationale ; (3) la mise en œuvre d'une surveillance efficace fondée sur les risques pour les institutions financières et les EPNFD ; (4) prendre des mesures pour réglementer les actifs virtuels et les fournisseurs de services d'actifs virtuels ; 5) remédier aux manquements techniques en matière de conformité, notamment en ce qui concerne l'infraction de BA, les sanctions financières ciblées, le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle et la déclaration des opérations suspectes ; 6) mener des activités de sensibilisation auprès du secteur privé ; 7) la mise en place d'un régime qui fournit aux autorités compétentes des informations adéquates, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs ; 8) améliorer la qualité et la quantité de l'analyse et de la diffusion du renseignement financier ; (9) donner la priorité aux enquêtes financières parallèles et démontrer une augmentation du nombre d'enquêtes et de poursuites en matière de blanchiment de capitaux ; et (10) la démonstration qu'il y a une surveillance des FI et des EPNFD pour s'assurer qu'ils respectent les

obligations du PF TFS et qu'il y a coopération et coordination entre les autorités pour empêcher que le PF TFS ne soit éludé.

Le GAFI prend note des progrès continus accomplis par le Vietnam dans le cadre de son plan d'action ; cependant, tous les délais ont expiré en mai 2025 et il reste du travail. Le GAFI encourage le Vietnam à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier aux défaillances stratégiques susmentionnées dès que possible.

ÎLES VIERGES (ROYAUME-UNI)

(Déclaration de juin 2025)

En juin 2025, les Îles Vierges (Royaume-Uni) ont pris un engagement politique de haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIC pour renforcer l'efficacité de leur régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son MER en novembre 2023, les Îles Vierges (Royaume-Uni) ont fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre des actions recommandées par leur MER, notamment en augmentant les demandes de coopération internationale ; l'établissement d'une stratégie de lutte contre le financement du terrorisme et l'amélioration des processus analytiques permettant d'identifier les cas de financement du terrorisme ; la réalisation d'une évaluation des risques du secteur des OBNL et l'identification des OSBL spécifiques à risque d'abus de FO ; améliorer la coordination, la sensibilisation et la formation pour mettre en œuvre les sanctions financières ciblées liées au FAT et au PF ; et l'amélioration de la supervision et du suivi de la mise en œuvre de sanctions financières ciblées par FI et DNFBP. Les Îles Vierges (Royaume-Uni) continueront de travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action GAFI en : (1) renforçant la surveillance fondée sur les risques des TCSP, des entreprises d'investissement et des VASP ; (2) veiller à ce que des informations exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs soient mises à la disposition des autorités compétentes et à ce que les manquements aux obligations soient sanctionnés ; 3) améliorer la qualité des rapports et veiller à ce que les rapports correspondent aux risques ; (4) mener systématiquement des enquêtes et des poursuites en matière de blanchiment de capitaux en fonction du risque ; 5) l'augmentation de la saisie et de la confiscation des produits du crime ; et (6) la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion des actifs.

YÉMEN

(Déclaration de février 2023)

Depuis février 2010, date à laquelle le Yémen s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour remédier à ses défaillances stratégiques en matière de LBC/FT, le Yémen a progressé dans

l'amélioration de son régime de LBC/FT. En juin 2014, le GAFI a déterminé que le Yémen avait largement mis en œuvre son plan d'action à un niveau technique, notamment en : (1) incriminant de manière satisfaisante le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; 2) établir des procédures d'identification et de gel des avoirs terroristes ; (3) l'amélioration de ses exigences en matière de diligence raisonnable à l'égard de la clientèle et de déclaration des opérations suspectes ; (4) la publication d'orientations ; 5) développer les capacités de surveillance et de surveillance des autorités de surveillance du secteur financier et de la cellule de renseignement financier ; et 6) la création d'une unité de renseignement financier pleinement opérationnelle et efficace. Bien que le GAFI ait déterminé que le Yémen a achevé son plan d'action convenu, en raison de la situation en matière de sécurité, le GAFI n'a pas été en mesure d'effectuer une visite sur place pour confirmer si le processus de mise en œuvre des réformes et des actions requises a commencé et se poursuit. Le GAFI continuera de surveiller la situation et effectuera une visite sur place le plus tôt possible.

LES JURIDICTIONS NE FONT PLUS L'OBJET D'UNE SURVEILLANCE ACCRUE DE LA PART DU GAFI

BURKINA FASO

Le GAFI salue les progrès significatifs accomplis par le Burkina Faso dans l'amélioration de son régime de LBC/FT. Le Burkina Faso a renforcé l'efficacité de son régime de LBC/FT pour répondre aux engagements de son plan d'action concernant les défaillances stratégiques que le GAFI a identifiées en février 2021, en : (1) adoptant des mécanismes de suivi des actions de la stratégie nationale ; (2) la recherche d'entraide judiciaire et d'autres formes de coopération internationale conformes à son profil de risque ; 3) le renforcement des capacités en matière de ressources de toutes les autorités de surveillance LBC/FT et la mise en œuvre d'une surveillance fondée sur les risques des institutions financières et des EPNFD ; 4) le maintien d'informations de base et à jour complètes et à jour sur les bénéficiaires effectifs et le renforcement du système de sanctions en cas de violation des obligations de transparence ; (5) accroître la diversité de la déclaration des opérations douteuses ; 6) l'amélioration des ressources humaines de la CRF par des recrutements, des formations et des budgets supplémentaires ; (7) organiser des formations pour les LEA, les procureurs et d'autres autorités compétentes ; 8) démontrer que les autorités poursuivent la confiscation en tant qu'objectif politique ; (9) renforcer les capacités et le soutien des autorités chargées de l'application de la loi et des autorités chargées des poursuites

impliquées dans la lutte contre le financement du terrorisme, conformément à la stratégie nationale en matière de financement du terrorisme ; et (10) la mise en œuvre de régimes efficaces de sanctions financières ciblées liées au financement du terrorisme et au financement de la prolifération, ainsi qu'une surveillance et une supervision fondées sur les risques des organisations à but non lucratif.

Le Burkina Faso devrait continuer à travailler avec le GIABA pour poursuivre l'amélioration de son système de LBC/FT.

MOZAMBIQUE

Le GAFI salue les progrès significatifs accomplis par le Mozambique dans l'amélioration de son régime de LBC/FT. Le Mozambique a renforcé l'efficacité de son régime de LBC/FT pour respecter les engagements de son plan d'action concernant les défaillances stratégiques que le GAFI a identifiées en octobre 2022, en : (1) assurant la coopération et la coordination entre les autorités compétentes pour mettre en œuvre des stratégies et des politiques de LBC/FT fondées sur les risques ; (2) organiser une formation pour toutes les autorités chargées de l'application de la loi sur l'entraide judiciaire afin d'améliorer la collecte d'éléments de preuve ou la saisie/confiscation des produits du crime ; 3° fournir des ressources financières et humaines adéquates aux superviseurs, élaborer et mettre en œuvre un plan de surveillance fondé sur les risques ; (4) fournir des ressources adéquates aux autorités pour commencer à collecter des informations adéquates, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales ; 5) l'augmentation des ressources humaines de la CRF ainsi que l'augmentation des renseignements financiers envoyés aux autorités ; (6) démontrer la capacité des LEA à enquêter efficacement sur les cas de BA/FAT à l'aide de renseignements financiers ; (7) la réalisation d'une évaluation complète des risques liés au financement du terrorisme et le début de la mise en œuvre d'une stratégie nationale globale de financement du terrorisme ; (8) accroître la sensibilisation à la TF et aux TFS liés à la PF ; et (9) la réalisation de l'évaluation des risques de FAT pour les OBNL conformément aux normes du GAFI et l'utilisation de celle-ci comme base pour élaborer un plan de sensibilisation.

Le Mozambique devrait continuer à travailler avec le GAPAO pour poursuivre les améliorations de son système de LBC/FT.

NIGÉRIA

Le GAFI salue les progrès significatifs accomplis par le Nigeria dans l'amélioration de son régime de LBC/FT. Le Nigeria a renforcé l'efficacité de son régime de LBC/FT pour respecter les engagements de son plan d'action concernant les défaillances stratégiques que le GAFI a identifiées en février 2023, en : (1)

achevant son évaluation des risques résiduels de LBC/FT et mettant à jour sa stratégie nationale de LBC/FT afin d'assurer l'alignement sur d'autres stratégies nationales pertinentes pour les infractions sous-jacentes à haut risque ; (2) renforcer la coopération internationale formelle et informelle en fonction de ses risques de BA/FT ; (3) l'amélioration de la surveillance des IF et des EPNFD fondée sur les risques en matière de LBC/FT et le renforcement de la mise en œuvre de mesures préventives pour les secteurs à haut risque ; 4) veiller à ce que les autorités compétentes aient accès en temps utile à des informations exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et appliquer des sanctions en cas de manquement aux obligations des bénéficiaires effectifs ; 5) démontrer une augmentation de la diffusion du renseignement financier par la CRF et de son utilisation par les autorités chargées de l'application de la loi ; (6) faire preuve d'une augmentation soutenue des enquêtes et des poursuites en matière de blanchiment de capitaux conformément aux risques de blanchiment de capitaux ; (7) détecter de manière proactive les violations des obligations de déclaration de devises, appliquer des sanctions appropriées et tenir à jour des données complètes sur les avoirs gelés, saisis, confisqués et cédés ; (8) faire preuve d'une augmentation soutenue des enquêtes et des poursuites concernant différents types d'activités de financement du terrorisme, en fonction du risque, et renforcer la coopération interorganismes en matière d'enquêtes sur le financement du terrorisme ; et (9) mener des activités de sensibilisation ciblées et fondées sur le risque auprès des OBNL à risque d'abus de FAT et mettre en œuvre une surveillance fondée sur le risque pour le sous-ensemble d'OBNL à risque d'abus de FAT sans perturber ou décourager les activités légitimes des OBNL.

Le Nigeria devrait continuer à travailler avec le GIABA pour poursuivre l'amélioration de son système de LBC/FT.

AFRIQUE DU SUD

Le GAFI salue les progrès significatifs accomplis par l'Afrique du Sud dans l'amélioration de son régime de LBC/FT. L'Afrique du Sud a renforcé l'efficacité de son régime de LBC/FT pour respecter les engagements de son plan d'action concernant les défaillances stratégiques que le GAFI a identifiées en février 2023, en : (1) démontrant une augmentation soutenue des demandes d'entraide judiciaire sortantes qui facilitent les enquêtes de LBC/FAT et les confiscations de différents types d'actifs conformément à son profil de risque ; (2) améliorer la surveillance des EPNFD fondée sur les risques et démontrer que tous les superviseurs LBC/FT appliquent des sanctions efficaces, proportionnées et efficaces en cas de non-respect ; (3) veiller à ce que les autorités compétentes aient accès en temps utile à des informations exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs et les dispositifs juridiques et appliquer des sanctions en cas de violation par des personnes morales des obligations des bénéficiaires effectifs ; (4) démontrer une augmentation soutenue du nombre de demandes de renseignements financiers de la part des organismes d'application de la loi auprès du FIC pour ses enquêtes sur le blanchiment d'argent et le financement du

terrorisme ; (5) faire preuve d'une augmentation soutenue du nombre d'enquêtes et de poursuites relatives à des activités graves et complexes de blanchiment de capitaux et de l'ensemble des activités de financement du terrorisme, conformément à son profil de risque ; 6) renforcer l'identification, la saisie et la confiscation des produits et des instruments d'un plus large éventail d'infractions sous-jacentes, conformément à son profil de risque ; (7) mettre à jour son évaluation des risques de financement du terrorisme afin d'éclairer la mise en œuvre d'une stratégie nationale globale de lutte contre le financement du terrorisme ; et (8) assurer la mise en œuvre effective de sanctions financières ciblées et mettre en place un mécanisme efficace pour identifier les personnes et les entités qui répondent aux critères de désignation nationale.

L'Afrique du Sud devrait continuer à travailler avec le GAFI et le GABAO pour poursuivre les améliorations de son système de LBC/FT.